



Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **THEO PASSEUR** le **09/12/2021**

Date du précédent contrôle : **02/05/2005**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de l'existant**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1985**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

SOPHIE BOUYSSOU

MALEMORT

24220 SAINT CYPRIEN

Section et n° de parcelle : **F214**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

SOPHIE BOUYSSOU

MALEMORT

24220 SAINT CYPRIEN

FRANCE

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **3**

Nombre de pièces principales : **4**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Mouzens**

Pente du terrain recevant le traitement : **Forte (> 10%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles :

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe un bac à graisses.

Nombre de bac à graisses : **1**

Volume en litre : **Nous ignorons le volume du bac à graisses.**

Accessibilité : **Le bac à graisses est accessible.**

Le bac à graisses ne présente pas de signe d'altération.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique est partiellement accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : Nous ignorons le volume de la fosse septique.

Nous ne savons pas si la fosse septique présente un signe d'altération.

Nous ne savons pas s'il existe un préfiltre.

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Août 2020**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Non**

Nom du vidangeur : **agriculteur**

Hauteur de boues : **ne sait pas**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Nous n'avons pas pu déterminer si la vidange est nécessaire.**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Aucun élément n'a permis de détecter un système de traitement.

L'installation n'est complète que lorsqu'il existe un système de traitement reconnu.

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il n'existe pas de ventilation secondaire.

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il n'existe pas de regard avant traitement.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- Les regards de la fosse septique et du bac à graisses étant inaccessibles, je n'ai pu vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Des réhaussements devront être installés pour faciliter l'entretien notamment du bac à graisses et pour que l'agent du SPANC puisse remplir sa mission.
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Un tuyau de ventilation doit être situé en sortie de fosse ou après le préfiltre pour évacuer les gaz et éviter la corrosion sur les cuves en béton.
- La pose d'un préfiltre à pouzzolane est recommandée avant le système de traitement.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Aucun regard n'étant présent en début et fin de tranchées, je ne peux présumer du bon fonctionnement. Aucune résurgence constatée lors de cette visite.
- Système de traitement inconnu, sans regard de visite.
- En l'absence d'élément probant (regard d'accès, facture de vidange), nous devons considérer qu'il n'existe pas d'installation. Des travaux doivent être faits dans les meilleurs délais.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- Cependant, l'installation est située dans une zone à enjeu sanitaire: périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Mouzens. Ceci implique la mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans.

L'installation comprend les éléments suivant :

- BG + FS + ?

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Absence de regard indiquant l'existence ou le bon fonctionnement et le dimensionnement du système de traitement.
- Traitement de longueur inconnue.
- Ventilation de fosse inexistante.
- Système de traitement inadapté à la nature du sol.

Travaux à effectuer :

- voir pour un éventuel raccordement en assainissement collectif si cela venait à être en projet durant les prochaines années
- Retrouver ou mettre en place des regards d'accès au début et à la fin du traitement.
- Installer une ventilation de fosse conforme.
- Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer les travaux demandés.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 09/12/2021
Le Technicien *THÉO PASSEUR*

Fg...

Fait à Saint Cyprien le
Pour le Président S. ORHAND
Le Vice-Président *FB LALUE*



Fait à SAINT CYPRIEN
Le *Jodéc Jodi*
Le Maire



REGARD DE CONTROLE

Il n'existe pas de regard de contrôle.

Un regard de controle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Système proche ou sous un accès de véhicules**

Risques possibles : **Ecrasement**

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Nous ne savons pas s'il existe un rejet d'effluent.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

SOPHIE BOUYSSOU

MALEMORT

24220 SAINT CYPRIEN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Mouzens**

Problèmes constatés sur l'installation :

- Absence d'installation
- Défaut de sécurité sanitaire
- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

Section et n° de parcelle : **F214**

Diagnostic de bon fonctionnement du **09/12/2021**